

Établissement public foncier de Loire-Atlantique

21 boulevard Gaston Doumergue – bâtiment Atlantica 2 – 44200 Nantes  
epf.loire-atlantique.fr

#### Contact presse

→ Marlène Collineau : marlene.collineau@loire-atlantique.fr – 02 40 99 57 29

Le 14 février 2024

## 15 dossiers d'acquisition soumis au CA en ce début d'année

Le 14 février 2024, **sous la présidence de David Samzun**, le conseil d'administration de l'EPF de Loire-Atlantique s'est réuni. Étaient soumis au vote des membres du CA : 15 dossiers d'acquisition, 2 cessions, 2 attributions de subvention pour études et 1 modification du règlement d'intervention.

### 15 acquisitions

15 autorisations de négociation et d'acquisitions ont été validées par le conseil d'administration. Ces acquisitions nouvelles bénéficient à 1 intercommunalité, ainsi qu'à 11 communes réparties sur 8 intercommunalités (sur les 17 EPCI de Loire-Atlantique, tous membres de l'EPF).

Parmi ces acquisitions :

- Au Pouliquen : acquisition d'une parcelle de plus de 7 000 m<sup>2</sup>, actuellement sous baux commerciaux. **La zone artisanale a vocation à devenir quartier d'habitation**. Cette acquisition fait suite à l'inscription d'un périmètre de veille foncière. Le projet à terme consisterait en la réalisation de logements et de locaux d'activités en pied d'immeuble. La programmation de logement comprendra **des logements locatifs sociaux, des BRS et des logements libres**.
- À Bouée : acquisition d'une parcelle bâtie en cœur de bourg. Une partie du bâti a accueilli **un bar-tabac dont l'exploitation a cessé** il y a longtemps déjà. La commune avait, à ce moment, acquis la licence IV. Cette acquisition se fait par opportunité, le bien ayant été mis en vente par les propriétaires. La commune n'ayant pas budgété un tel achat, elle demande à l'EPF d'acquérir et de porter le bien. Le projet à terme consisterait en la **relance d'une activité commerciale et/ou de services**, ainsi que d'étudier la **possibilité de créer du logement** à l'étage.

### 2 subventions pour études

- À Pannecé : subvention de **9 600€ à la commune pour des études** (sol et projet). Le secteur concerné correspond à une zone de près de 6 500 m<sup>2</sup> en cœur de bourg (des propriétés communales et **deux propriétés de l'EPF**). La commune ambitionne de **développer un programme de logements** et nécessite, en amont, d'être accompagnée sur le volet études.
- À Grandchamp-des-Fontaines : subvention de **4 500 €** pour le financement d'une étude de programmation et de faisabilité. Le site, de plus de 3 400 m<sup>2</sup>, est situé en cœur de ville et est en lien direct avec la Place de l'Église. Plus de la moitié de la zone est propriété de l'EPF. La commune souhaiterait y retrouver **des logements et une programmation commerciale**.

Les membres de l'EPF de Loire-Atlantique sont l'ensemble des EPCI de Loire-Atlantique.